



**FFRandonnée**  
Association affiliée

## TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901 - N° Siret 523 399 327 00023  
Enregistrement à la sous-préfecture de DÉE n°W261000084  
1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 23 rue Raspail 94200 IVRY SUR SEINE -  
N° d'immatriculation : IM075100382 - Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux  
Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris  
Site web [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr) - Email [president@touretdetours.fr](mailto:president@touretdetours.fr) - Tel 06 10 40 08 09

### NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

#### SEJOUR Trek itinérant « Tour du Mont Pourri » - Arc2000

Du dimanche 28 juin au vendredi 03 juillet 2026

**COÛT DU SEJOUR 390.00 euros par personne +covoiturage (environ 57€)**

Responsables du séjour : Daniel ROMAN, Gilles CHASTAN, Martine GAUTIER



Photos : La Martin -

Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Départs qui randonnent régulièrement avec le club.

**Nombre de participants et déplacements :** mini : 12 - maxi : 19 personnes - covoiturage en voitures particulières

**Date et durée du séjour :** du dimanche 28 juin au vendredi 3 juillet 2026

**Hébergement :** 4 nuits en refuge et 1 nuit à l'hôtel (Base Camp Lodge Albertville) - pension complète

**Caractéristiques du séjour :** Altitude maxi : 2650 m - Niveau moyen

**Prix du séjour :** 390 € + covoiturage (environ 57€ péage compris)

Les paniers repas pour les randonnées sont inclus.

**□ PREVOIR :** picnic du 1<sup>er</sup> jour contenant / boîte pour la salade.

**A cette époque de l'année, il peut y avoir des névés. Il est obligatoire de se munir de crampons à neige. Si vous n'en possédez pas, Daniel ou Gilles vous guideront pour les acheter.**

### **PROGRAMME DU SEJOUR ET DES RANDONNEES**

**1<sup>er</sup> JOUR - Dimanche 28/06 :** Départ de Crest à 7 H 00 - Trajet jusqu'à Les Arcs 2000 (durée 4h) puis randonnée Les Arcs2000 / Refuge du Mont Pourri

Durée 3h / 6km / D+450m / D-200m / point haut =2580m

**2<sup>ème</sup> jour - Lundi 29/06 :** Refuge du Mont Pourri / Refuge Col du Palet

Durée 4h30 / 10km / D+580m / D-365m / point haut =2590m

**3<sup>ème</sup> jour - Mardi 30/06 :** Refuge Col du Palet / Refuge de la Martin

Durée 5h / 13km / D+340m / D-770m / point haut =2650m

**4<sup>ème</sup> jour - Mercredi 01/07 :** Refuge de la Martin / Refuge de Turia

Durée 5h / 7,2km / D+800m / D-570m / point haut =2400m

**5<sup>ème</sup> jour - Jeudi 02/07 :** Refuge de Turia / Les Arcs 2000

Durée 4h / 8km / D+220m / D-600m / point haut =2430m

Trajet voiture vers l'hôtel à Alberville (1h30) pour le dîner et la nuit

**6<sup>ème</sup> jour - Vendredi 03/ 07 :** Trajet Alberville / Crest (2h30) - Arrivée prévue vers 12h à Crest.

Le programme peut être modifié sur décision du responsable ou en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants. Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

### **PRIX DU SEJOUR 390 € par personne + covoiturage environ 57 €**

#### **LE PRIX COMPREND :**

- La pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour - paniers repas pour le midi.
- L'accompagnement des randonnées
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

#### **NE SONT PAS COMPRIS :**

- Le repas de midi du jour du départ : Prévoir repas dans le sac à dos.
- Le covoiturage à régler lors du séjour (environ 57€)
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

## INSCRIPTIONS :

Après vous être pré-inscrits auprès de Daniel Roman dans le cadre du dispositif mis en place, et afin que votre inscription devienne définitive, vous devez renvoyer à Tour et Détours - 1 rue Aristide Dumont à Crest :

- Votre bulletin d'inscription complété et signé
- Le bulletin de souscription aux assurances seulement dans le cas où vous y souscrivez
- Le paiement : soit par carte bancaire via le lien transmis dans le mail d'envoi de ce document , soit par chèque à l'ordre de Tour et Détours

Le paiement par carte bancaire peut vous permettre de bénéficier de l'assurance annulation incluse avec votre carte. (Renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître les conditions d'assurance).

- Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.
- Le bulletin de souscription aux assurances doit être signé (Annexe 11) si vous souscrivez aux assurances
- Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.
- Préciser le séjour concerné au dos du chèque ainsi que le nom des personnes concernées.

## PAIEMENT :

- 1<sup>er</sup> acompte à payer à l'inscription : 130€

Une avance de pré-réservation de 100€ ayant été effectuée, le montant restant à payer sur le 1<sup>er</sup> acompte s'élève à 30€ +assurance optionnelle souscrite (18€)

- Paiement du solde avant le 20 mai 2026 =260€

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

□ Annulation jusqu'au 20 mai 2026 inclus : retenue du 1<sup>er</sup> acompte soit 130€

□ Annulation après le 21 mai 2026 ou absent au départ : retenue de la totalité du paiement

### SAUF :

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente
- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

□ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles, ni la contribution Tourisme (2€) ne sont remboursables.

Fait à Crest, le 12 Décembre 2025

Le Responsable du séjour :

Daniel ROMAN

## RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme